

ASME - Lettre N° 2

Janvier 2021



En ce début d'année 2021
nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux

Quelle merveille de recevoir les photos de tous ces moulins. Merci ! Cela rend notre association plus « vivante » et permet de visualiser les problèmes auxquels nous sommes confrontés, tout en découvrant ces magnifiques ouvrages que vous habitez et entretenez avec passion. Ces moulins sont le 3^{ème} patrimoine de France, après les églises et les châteaux. Surtout, continuez à nous envoyer vos photos !

Que cette année vous soit douce, en dépit de tous les événements extérieurs qui sont survenus récemment, mais que nous allons surmonter, nous n'en doutons pas. En effet, dans cette atmosphère un peu triste, nous souhaitons encourager un certain optimisme. Que ce soient les inquiétudes liées au COVID, les problèmes afférents au réchauffement climatique, la folie de certains des dirigeants (et l'on pense aux récents événements liés à l'attaque du Capitole à Washington)... et les attaques multiples dont les propriétaires de moulins font l'objet, au prétexte fallacieux de continuité écologique.

Pour ce qui est de ces atteintes innombrables de l'administration contre les moulins et leurs seuils, il est essentiel que les membres de l'ASME fassent part de leurs idées et de leurs observations, soit directement à l'association, soit par le biais du canal Internet ou de Facebook ce qui nous permettra d'être unis et d'agir efficacement.

Très bonne année 2021 !

Christina Mouroutis et Isabelle Azemard

1) Événements marquants au sein de l'ASME

- Une résolution du Conseil d'Administration en date du 3 octobre 2020 avait autorisé des communes à adhérer à notre Association.
Suite à cette décision, et sous l'impulsion de Noël Parrot, notre vice-président, la ville de Salbris est devenue membre de l'ASME. Salbris fait partie de la Communauté de Communes Sologne des Rivières, qui englobe sept communes qui devraient toutes adhérer à l'ASME. Ces personnes morales sont des alliés de poids pour l'ASME et la défense des moulins.
- Noël Parrot a assisté à plusieurs réunions, dont celle du CSRGO (Collectif de Sauvegarde de Rivières du Grand Ouest) animé par des grands noms, très actifs dans le monde de la défense des moulins.
Les Associations en Normandie, Bretagne et Vendée ont à faire face à un combat redoutable mené par l'administration de l'eau.
Les articles ci-dessous illustrent les défis auxquels les moulins doivent faire face.

<https://moulinsetrivieres72.com/actualites-france/>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/dieppe/moulins-eau-normandie-fois-menaces-destruction-convoites-produire-electricite-1913902.html>

- Noël Parrot continue à sensibiliser les élus et parlementaires à notre problème de sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine, avec pour résultat des lettres officielles à la ministre, dont celle d'Olivier Dassault que vous trouverez ci-dessous.

2) Événements extérieurs importants

• Nos élus se mobilisent

Six députés demandent à Barbara Pompili : quand son administration va-t-elle enfin cesser la casse absurde des moulins et étangs français ?

- Olivier Dassault (Les Républicains - Oise)
- Philippe Chassaing (La République en Marche - Dordogne)
- Grégory Besson-Moreau (La République en Marche - Aube)
- Vincent Descoeur (Les Républicains - Cantal)
- Sophie Beaudouin-Hubière (La République en Marche - Haute-Vienne)
- Christophe Jerretie (MoDem et Démocrates apparentés - Corrèze)

Ces interventions sont commentées par Hydrauxois en ces termes :

« Bien loin d'être "apaisée", la continuité écologique nourrit le feu roulant des questions des parlementaires au gouvernement. Six députés, dont quatre de la majorité, s'étonnent ces dernières semaines que le gouvernement ait fait passer le décret scélérat du 30 juin 2020 autorisant la mise à sec des biefs, des canaux, des étangs, des retenues avec destruction des ouvrages sur simple déclaration, sans enquête publique auprès des riverains, sans étude d'impact sur chaque site. Ils font observer que ces ouvrages et ces milieux issus de notre histoire représentent des réserves d'eau, des biotopes pour le vivant, un potentiel hydro-électrique très bas carbone, un patrimoine historique, culturel et paysager. Il serait temps que les bureaucraties ayant programmé la casse du patrimoine français de l'eau reconnaissent explicitement leur erreur d'appréciation, mais aussi que la loi reprecise les contours de la continuité écologique en vue de mettre fin à 10 ans de contentieux permanents. Il est possible de faire progresser la circulation des poissons par des mesures non destructrices, sans céder à l'horizon intégriste et minoritaire d'une rivière "sauvage" qui serait purgée de toute trace humaine. Il est surtout nécessaire et urgent de recentrer la politique publique de l'eau sur les enjeux apparaissant comme essentiels aux citoyens : prévention du réchauffement climatique par équipement en énergie décarbonée, réduction des pollutions chimiques, gestion des crues et sécheresses frappant de plus en plus durement les territoires, respect des cadres de vie appréciés et de la démocratie locale. »

Nous ne saurions que trop par ailleurs vous recommander de lire toutes les interventions des députés et l'excellente analyse de la situation faite par Hydrauxois.

Nous reproduisons ci-dessous en entier l'intervention de Monsieur Dassault :

« M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur l'effacement et l'aménagement des barrages des moulins prévus dans le décret n° 2020-828 du 30 juin 2020. La démolition des aménagements hydrauliques, qui ont pour certains, plusieurs centaines d'années, est devenue la solution retenue par l'Office de la biodiversité, sans tenir compte des répercussions topographiques, ni des phénomènes de vases communicants. Il s'agit d'une mesure qui entraîne peu à peu l'assèchement de lits dans les environs des ouvrages démantelés. La destruction des digues et des moulins opérée sans études d'impact ni enquêtes publiques met aussi en péril la biodiversité et ne facilite aucunement la libre circulation des poissons migrateurs. Il lui demande donc si des dispositions seront prises rapidement pour supprimer cette réglementation qui va à l'encontre du patrimoine et des milieux aquatiques ruraux. »

A ce jour et à notre connaissance il n'y a eu **aucune réponse** de la ministre de la Transition écologique à ces questions. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

- **Recours en excès de pouvoir contre le décret n°2020-828 du 30 juin 2020**

Ce recours en date du 3 septembre 2020, mentionné dans notre lettre N°1, est diligenté par :

- Hydro Électricité
- la FFAM
- la Fédération des Moulins de France
- l'Association des Riverains de France

À ce jour nous ne connaissons pas l'issue de ce recours.

3) Presse

- Si de nombreuses voix s'élèvent pour protester contre la position de la France quant à la destruction des seuils sous couvert de continuité écologique, il faut néanmoins mentionner un article paru au journal « Le Monde » très en faveur de la destruction de tous les barrages ou ouvrages pouvant faire obstacle à la libre circulation des eaux aussi bien en France qu'en Europe : « *Plus d'un million d'obstacles sur les rivières d'Europe* » *Le Monde - Vendredi 18 décembre 2020.*
- C'est surtout la France qui a une lecture particulièrement sévère de la directive européenne et qui préconise la destruction d'ouvrages ainsi que cela est rappelé par un article du « *Times* » du 28 septembre 2020 : « *Polémique. Quand Bruxelles change le cours des rivières* » qui critique fortement la destruction des barrages en France.
- Dominique Gille nous a informés d'un reportage passé samedi 28/11/20 sur France-Inter, lors de l'émission « *Secrets d'Info - Cellule d'investigation de Radio France* » qui débute à 13 h 20 : entre autres sujets, à la minute 24, il y avait un reportage sur le trafic des civelles.

<https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-28-novembre-2020>

« À aucun moment le journaliste n'a dit que les barrages gênaient les civelles (petites anguilles) pour remonter les rivières... En revanche, il a expliqué que les pesticides et autres « cochonneries » qui étaient jetées dans les rivières les avaient décimées... De même que l'arrivée d'anguilles étrangères porteuses d'une maladie qui les avait contaminées, à partir des années 1970. Il raconte aussi le trafic de civelles, très appréciées dans le menu des asiatiques, et qui se vendent au prix du caviar! C'est édifiant... Ce trafic est clairement l'explication de la disparition des anguilles dans nos rivières. »

- Enfin, citons l'article paru dans « Le Canard Enchaîné » du 13 janvier 2021 qui fustige la destruction des seuils et des barrages sous le titre : « *Le projet de loi Climat noie l'hydroélectricité de voisinage. Des dizaines de milliers d'ouvrages condamnés à la destruction* ».
Il y dénonce ce projet, censé reprendre les recommandations de la convention citoyenne, et condamnant à choisir entre la destruction des ouvrages (60 000 barrages) et donc la fin de l'hydroélectricité locale, ou la construction de passes à poisson, chiffrées à 200 000 € l'unité !

4) Lutter pour défendre son moulin

- Soucieux de mettre à la disposition des adhérents de l'ASME des éléments permettant de défendre nos moulins, nous préparons une fiche synthétisant les éléments-clés de notre position. Cette fiche vous sera communiquée lors de la prochaine lettre, au deuxième trimestre 2021.
- Nous vous rappelons un article du Bulletin numéro 12 de l'ASME - année 2012 - rédigé par Jean-Pierre Rabier (en page 33) qui rappelle l'importance de posséder les documents relatifs à son moulin, notamment à son **droit d'eau**. Ce qui permet ainsi au propriétaire de moulin de prouver que son moulin est **fondé en titre**. Cette recommandation est consultable sur le site de l'ASME sous l'index « Bulletins ».

Enfin pour conclure, gardons en 2021 le moral et la pugnacité dans une situation bureaucratique des moulins qui n'est pas loin de rappeler celle du dessin de Voutch (ci-dessous).

